

# ANNEXE AU BILAN - REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des tiers garants 29/01/2021	Réponse des maîtres d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée Si le(s) maître(s) d'ouvrage ne sont pas responsables de l'action à mettre en place, indiquer le nom de l'entité responsable mars 2021	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus année 2021	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
<p>Préciser dans le S3REnR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mentionner explicitement la Loi sur les informations commercialement sensibles et son impact sur la présentation des données ;</li> <li>- présenter une synthèse du Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR) dans le S3REnR portant sur la flexibilité du réseau, l'équilibre offre/demande ;</li> <li>- préciser dans le S3REnR les hypothèses d'évolution de la consommation électriques prises en compte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'article L.111-72 du code de l'énergie dispose : « Le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité préserve la confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination. La liste de ces informations est déterminée par décret en Conseil d'Etat. Les mesures prises par les opérateurs pour assurer leur confidentialité sont portées à la connaissance de la Commission de régulation de l'énergie. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée à l'article L. 321-6 et de la délégation prévue au dernier alinéa de l'article L. 142-1, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité est chargé de mettre à la disposition des personnes publiques, à partir des données issues de son système de comptage d'énergie, les données disponibles de transport d'électricité dont il assure la gestion, dès lors que ces données sont utiles à l'accomplissement des compétences exercées par ces personnes publiques. Un décret précise les personnes publiques bénéficiaires des données, la nature des données mises à disposition, la maille territoriale à laquelle les données sont mises à disposition et les modalités de leur mise à disposition</i></li> <li>- <i>Une synthèse du SDDR est déjà existante et communiquée au grand public en ligne. Il n'est pas du ressort du Schéma d'intégrer cette synthèse. Néanmoins, le Schéma fait régulièrement référence au SDDR.</i></li> <li>- <i>Les hypothèses prises en compte dans le cadre de l'évolution de la consommation électrique seront ajoutées dans la V1 du Schéma au chapitre 4 « données d'entrées ... ».</i></li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Lors de l'établissement de la V1 du Schéma Jun 2021</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Mise à jour de la version du Schéma.</i></p>
<p>Prévoir une restitution d'ensemble des éléments issus de la concertation : il manque, de notre point de vue, un temps et un support de synthèse des résultats de la concertation permettant de faire ressortir les points clefs (préoccupations, besoins, propositions, questionnements) qui en sont issus, mis en perspective aux échelles régionale et territoriales. Cette restitution peut prendre la forme d'un support écrit et dans l'idéal s'accompagner d'un temps fort de présentation et d'échange autour de ces conclusions.</p>	<p><i>RTE prévoit lors de la publication du bilan de la concertation, en mars 2021, d'envoyer un mail à l'ensemble des 400 acteurs relais ainsi qu'aux participants des différents temps de rencontre. Ce mail aura pour objectif de remercier les participants pour leur contribution mais également d'informer de la mise en ligne du bilan sur la plateforme <a href="http://www.s3renr-aura.fr">www.s3renr-aura.fr</a>.</i></p> <p><i>Un onglet existe déjà sur cette plateforme, sur lequel figure le bilan des garants.</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Elaboration du bilan RTE Mars 2021</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Envoi d'un mail d'information à l'ensemble des acteurs relais et participants aux rencontres. Mise à jour de la plateforme de communication <a href="http://www.s3renr-aura.fr">www.s3renr-aura.fr</a></i></p>
<p>Vérifier la conformité du S3REnR aux articles L300-2 et L300-4 du code de la relation entre le public et l'administration et de mettre à disposition du public des données sous format numérique exploitable le cas échéant.</p>	<p><i>La CADA a élaboré avec la CNIL un Guide pratique de la publication en ligne et de la réutilisation des données publiques (« open data ») [accès au guide] qui précise le format de diffusions des documents en ligne : c'est un format ouvert (correspondant à « tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre »), aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé.</i></p> <p><i>Un format ouvert est un format qui n'impose pas un logiciel spécifique pour ouvrir le fichier. Il garantit l'interopérabilité d'un fichier, c'est-à-dire l'accès, la disponibilité, la</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Lors de l'établissement de la V1 du Schéma Jun 2021</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Mise à jour de la version du Schéma.</i></p>

**ANNEXE AU BILAN - REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION  
PREALABLE**

	<p><i>gratuité et la durabilité des données. Le standard choisi ne doit pas conditionner la possibilité d'utilisation des données à l'achat de logiciels.</i></p> <p><i>Le guide fait référence à un référentiel général d'interopérabilité (RGI). Ce référentiel indique que le PDF est un langage de description de pages dont la spécificité est de préserver la mise en forme d'un fichier telle que définie par son auteur. Il est recommandé pour le niveau syntaxique.</i></p> <p><i>Aussi, le format PDF correspond à un format standard, qui ne nécessite pas d'avoir recours à un logiciel spécifique, utilisable par tous, donc d'un format ouvert et interopérable, et a pour intérêt de préserver l'intégralité du document publié. Le format pdf n'apparaît donc pas incompatible avec les principes de l'open data.</i></p>		
<p>Approfondir les échanges sur la thématique environnement et santé humaine. Cette thématique, qui nécessitait de prendre connaissance à la fois du schéma lui-même et de la notice « Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement », a manqué de temps dans la phase de concertation préalable pour faire émerger des contributions. Proposer un temps d'échanges contributifs sur cette thématique (complémentaire ou dissocié de la restitution d'ensemble).</p>	<p><i>Ces différentes thématiques sont traitées dans le document « analyse des incidences du S3REnR sur l'environnement en région AuRA.</i></p> <p><i>Ce document sera transmis avant l'été 2021 à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale AuRA qui émettra un avis sur le Schéma.</i></p> <p><i>En parallèle, ce document sera transmis lors de la mise à disposition du public de la V1 du S3REnR AuRA.</i></p>	<p><i>Demande d'avis à la MRAE AuRA et lors de la mise à disposition du public.</i></p> <p><b>Avant l'été 2021</b></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Proposer une lecture de la répartition par type d'énergie renouvelable à l'échelle du département.</p>	<p><i>Il n'est pas du ressort du S3REnR de préciser l'installation, par filières, des futures ENR à l'échelle d'un département. Seules les capacités d'accueils des EnR sur les réseaux électriques figurent au Schéma. RTE a réalisé 12 fiches départementales de la région AuRA sur lesquelles paraissent, à l'échelle d'un département, ces capacités d'accueils.</i></p>	<p>Néant</p>	<p>Sans objet</p>
<p>Identifier une modalité de suivi du S3REnR par les parties prenantes et les citoyens. Que l'entrée soit thématique ou territoriale, l'idée est de faire le point entre les orientations du S3REnR et les besoins / préoccupations des territoires pour accompagner le déploiement du Schéma et son adaptation. Un comité de suivi participatif pourrait ainsi voir le jour. Ses modalités seraient définies en concertation avec les parties prenantes. Le comité pourrait comprendre des acteurs de l'énergie, des citoyens et associations et des collectivités.</p>	<p><i>Un Etat Technique et Financier de la mise en œuvre des schémas est réalisé annuellement par les gestionnaires de réseau. Ce bilan annuel est présenté aux parties prenantes et transmis au préfet de région. Il est également mis à disposition du grand public sur le site internet de RTE.</i></p> <p><i>Enfin, RTE prévoit de mettre en œuvre une concertation du public dans le cadre des 2 projets majeurs de création d'ouvrages prévus au S3REnR, à savoir les postes 400 kV dans l'Allier et la Drôme. A cette occasion sera prévu un temps de débat lié au cadre et à l'avancement du S3REnR dans lequel s'inscrivent ces deux projets.</i></p>	<p><i>Lors de la concertation des deux projets de postes 400 kV</i></p>	<p>Sans objet</p>
<p>Positionner les orientations SER3nR au regard d'un questionnement sur le très long terme (2030-2040) pour renforcer le questionnement sur l'opportunité des investissements.</p>	<p><i>Le S3REnR donne des orientations de l'adaptation du réseau électrique pour l'accueil des EnR sur une échelle de 10 ans. Dans son Schéma Décennal, RTE projette le réseau électrique sur une échelle de 15 ans.</i></p> <p><i>Compte tenu des évolutions technologiques, des modes de consommation et de production futures qui restent incertaines, cette projection est déjà très portée sur le long terme.</i></p> <p><i>Par ailleurs, dans le corps du schéma il est déjà indiqué les investissements qui permettraient de raccorder un gisement plus important dans le futur (via une éventuelle adaptation du schéma) si davantage de projets devaient se réaliser. RTE cherchera à mettre plus en évidence ces éléments dans la version V1 du schéma.</i></p>	<p><i>Lors de l'établissement de la V1 du Schéma</i></p> <p><b>Juin 2021</b></p>	<p>Sans objet</p>

**ANNEXE AU BILAN - REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION  
PREALABLE**

<p>Disposer d'une contribution d'Enedis permettant d'approfondir la question de l'évolution prospective du réseau de distribution hors du champs du S3REnR (les postes sources sont intégrés, quelles perspectives sur le réseau de lignes 20 000V ?)</p>	<p><i>Enedis a pour mission d'investir au mieux afin de répondre simultanément aux aspects qualité de desserte, sécurité et environnement. Le développement des réseaux (modernisation et adaptation du réseau, déplacements d'ouvrages, raccordements des consommateurs et des producteurs, intégration du réseau dans l'environnement, etc...) s'inscrit dans la réponse au besoin court-terme en s'assurant qu'elle intègre la cohérence d'une vision long-terme d'évolution de l'infrastructure.</i></p> <p><i>Cette projection long terme est d'ailleurs partagée au premier chef avec les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, et donc en premier lieu les collectivités locales dans le cadre des nouveaux contrats de concession signés ces dernières années au sein du schéma directeur des investissements co-construit avec ces dernières. Le bilan et la prospective des investissements est aussi analysée au cours des conférences NOME réalisées par les préfetures à maille départementale.</i></p>	<p align="center"><i>Néant</i></p>	<p align="center"><i>Sans objet</i></p>
---	---	------------------------------------	---